

Questions au Feuilleton

L'ANALYSE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE FÉDÉRALE DE 1968

Question n° 2119—M. Coates:

1. Depuis 1968, combien d'argent le gouvernement a-t-il accordé au Conseil des arts du Canada pour les subventions dans le cadre du programme des sciences sociales?

2. Quelle partie de ce montant a été allouée à l'étude de la campagne électorale fédérale de 1968?

3. Combien d'études a) ont été menées sur le sujet, b) ont été terminées (i) par qui (ii) à quel prix, c) ne sont pas encore terminées (i) par qui sont-elles menées (ii) combien chacune d'entre elles a-t-elle coûté jusqu'à présent (iii) quand sont-elles censées être terminées?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Le Conseil des arts du Canada me transmet les renseignements suivants: 1. De 1968-1969 à 1973-1974, les subventions inconditionnelles attribuées par le Parlement du Canada au Conseil des arts ont totalisé \$163,455,000. Le Conseil a consacré durant ces années \$24,221,000 à des subventions dans les domaines des humanités et des sciences sociales. (Il ne dispose pas de chiffres séparés pour les sciences sociales en tant que distinctes des humanités).

2. Aucune partie de cette somme n'a été attribuée à l'étude de la campagne électorale fédérale de 1968.

REMARQUE: Depuis 1968, une somme de \$397,556 a été attribuée par le Conseil des arts à M. John Meisel, aux termes du programme Killam pour étudier le rôle des partis politiques et des élections dans le système politique canadien. Les bourses Killam ne sont pas financées à même les fonds publics, mais grâce à un fonds spécial établi par feu M^{me} Dorothy J. Killam et administré par le Conseil des arts.

3. Le Conseil des arts ne possède pas ces renseignements.

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES PLAINTES DE REFUS DE VENTE

Question n° 2176—M. Saltsman:

1. Combien de plaintes de refus de vente le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il reçues depuis sa création?

2. Quelle est la liste de ces plaintes, par année de réception?

3. Combien de ces plaintes le Ministère a-t-il examinées en détail en obtenant, entre autres, des explications de la partie accusée?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): L'information en question n'est pas disponible telle qu'on la demande. Néanmoins, pour la période allant de juin à novembre 1974 voici les réponses: 1 et 2. Vingt-trois plaintes pour refus de fournir.

[M. Andras.]

3. Dix de ces plaintes ont été examinées en détail par le ministère et dans quatre de ces cas, des explications ont été obtenues de la partie accusée.

L'EXAMEN DES MÉMOIRES RELATIFS AUX DROGUES

Question n° 2226—M. Herbert:

1. La Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social respecte-t-elle toujours le délai de 120 jours prescrit pour l'examen des mémoires concernant les drogues et, dans la négative, pourquoi?

2. Au cours de l'année dernière, de combien de mémoires a-t-on retardé l'examen?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. La Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas toujours en mesure de respecter le délai de 120 jours prescrit pour l'examen des présentations de drogues. Cela est attribuable au nombre toujours croissant de présentations reçues, à la multiplication des données accompagnant chaque présentation et à la complexité de plus en plus grande des renseignements contenus dans les présentations.

2. Entre le 1^{er} avril 1974 et le 31 mars 1975, il y eut 485 présentations de drogues nouvelles et suppléments à des présentations de drogues nouvelles pour usage chez l'homme. Cent vingt-six d'entre elles (26 pour cent) ont exigé des délais supérieurs à 120 jours. Dans le cas des présentations de drogues de recherche nouvelles, pour lesquelles il n'existe aucun délai réglementaire, 342 présentations de drogues pour usage chez l'homme ont été examinées pendant la même année financière. Soixante-trois d'entre elles (18.4 pour cent) ont nécessité des délais supérieurs à 120 jours. Quant aux drogues pour usage vétérinaire, 186 présentations de drogues nouvelles et suppléments aux présentations de drogues nouvelles ont été étudiées pendant la même année financière. Cinquante-neuf d'entre elles (31.7 pour cent) ont nécessité des délais supérieurs à 120 jours. Même s'il n'existe, encore une fois, aucun délai réglementaire dans le cas des présentations de drogues de recherche nouvelles pour usage vétérinaire, un total de 21 a été reçu, dont 4 (19 pour cent) ont exigé des délais supérieurs à 120 jours.

RADIO-CANADA—LES ÉMISSIONS POLITIQUES PROVINCIALES, EDMONTON (ALB.)

Question n° 2235—M. Schumacher:

1. Du 14 février au 26 mars 1975, a) quels ont été, chaque jour, les candidats politiques provinciaux qui ont participé à l'émission «Edmonton A.M.» diffusée par Radio-Canada à Edmonton (Alberta) et b) le temps qui leur a été quotidiennement accordé?